



Jeudi 10 décembre 2020, après midi

Compte rendu Dialogue Politique de Haut Niveau entre les Membres du Collège Régional et les Membres du Collège des Bailleurs du PFBC

Kinshasa, République Démocratique du Congo – 10 décembre 2020 : s'est tenu un Dialogue Politique de Haut Niveau entre les membres du Collège Régional du PFBC (États membres, COMIFAC et CEEAC) et les Partenaires techniques et financiers membres du Collège des bailleurs du PFBC.

Le Dialogue Politique de Haut Niveau été présidé par l'Honorable Dr Christian Ruck, Facilitateur de la République Fédérale d'Allemagne du PFBC, Co Présidé par Son Excellence Monsieur Jules Doret Ndongu, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la COMIFAC. Son Excellence Maître Claude NYAMUGABO BAZIBUHE, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo, pays hôte de cette rencontre faisait également partie du présidium de ce Dialogue politique de Haut niveau.

Ont participé à ce Dialogue Politique de Haut Niveau S.E. Mme Rasalie Matondo, Ministre de l'Économie Forestière du Congo et Présidente en Exercice de l'OCFSA, S.E.M Amit IDRIS, Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, de la République Centrafricaine, Son Excellence Prof. Lee White, Ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement chargé du plan Climat du Gabon (participation virtuelle). Le Président de la CEEAC a été représenté par Dr Honoré Tabuna, Commissaire à l'Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural de la Commission de la CEEAC. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC était représenté par son Secrétaire Exécutif Monsieur Raymond Ndomba Ngoye en ce qui concerne les Membres du Collège Régional

S'agissant du Collège des bailleurs, ont pris part activement, les Représentants de la République Fédérale d'Allemagne, de la Belgique, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Norvège, et de l'Union Européenne.

Les Ministres et les partenaires financiers étaient assistés respectivement des représentants des Missions diplomatiques, des Coordonnateurs nationaux de la COMIFAC, et des Représentants des organisations et institutions Régionales et des experts thématiques des pays de l'espace CEEAC/COMIFAC.

Monsieur Maxime Nzita Nganga, Chef de Mission Régionale programme ECOFAC 6 Afrique Centrale, a assuré la modération des échanges entre les parties.

Cette session avait pour principal objectif de permettre aux partenaires d'échanger leurs points de vue sur les opportunités et les moyens d'améliorer leur collaboration, notamment en ce qui concerne l'identification et la programmation des efforts qu'ils mettent en œuvre pour améliorer la gestion, la conservation et la valorisation des forêts du Bassin du Congo.

A la suite des diverses allocutions prononcées par les représentants du PFBC, de l'Allemagne, de la CEEAC, de la COMIFAC, de la CEEAC, et par le Ministre de la RDC en charge de l'Environnement et des Forêts en à l'ouverture de la session de Dialogue de Haut niveau, suivie également par les partenaires en ligne via internet, deux exposés liminaires succincts du CIFOR et de l'OFAC ont permis de faire le point sur l'état des financements mobilisés en faveur des et de la conservation des forêts dans le Bassin du Congo et sa périphérie depuis une douzaine d'années. On retiendra que près de 2 milliards de dollars US ont ainsi été affectés au financement de multiples projets et programmes nationaux et multinationaux dont près de 53% dans le cadre de la coopération bilatérale (890 MUSD) et un peu plus de 47% dans le cadre multilatéral (806 MUSD) entre 2008 et 2017.

Les ressources sont destinées essentiellement au financement de la mise en œuvre des politiques forestières et à la préservation de la biodiversité. Le constat est cependant que le Bassin du Congo reçoit globalement moins d'appuis financiers que le Bassin Amazonien ou les forêts du Sud Est Asiatique. Plusieurs explications sont avancées, en particulier sur la nécessité de procéder à la planification de l'aménagement des territoires et du zonage des terres afin de pouvoir attirer les financements sur des bases foncières et stratégiques solides ; de même, concernant la faiblesse des capacités en matière d'élaboration et de maturation de projets bancables à présenter au financement des guichets internationaux, au manque d'engagement politique sur les stratégies forestières et de conservation, auxquelles s'ajoutent les multiples contraintes liées à l'état de la gouvernance, à la croissance des populations et à leur état de pauvreté, au manque d'infrastructures, et aux problèmes d'instabilité sociopolitiques.

Il est suggéré de relever le niveau du profil politique accordé aux forêts et à l'environnement, d'en faire une question centrale avec renforcement des stratégies, mais aussi des professionnels devant négocier, mobiliser et exécuter les financements en faveur de la préservation des forêts et de la conservation de la biodiversité.

Plusieurs partenaires de financement membres du PFBC ont pris successivement la parole pour confirmer leur engagement en faveur des forêts du Bassin du Congo. Ainsi, l'UE, l'Allemagne, la France, la Norvège, les USA et la Belgique, par la voix de leurs représentants de haut niveau, ont ainsi eu à rappeler leurs engagements de longue date, avec un rappel de principaux programmes et projets financés et/ou en cours d'exécution en Afrique Centrale. Les différentes déclarations des pays bailleurs sont disponibles ci-joint.

En résumant la teneur du projet de Déclaration commune, il est question d'insister sur le principe de paiement pour services environnementaux aux États gestionnaires de ce patrimoine de l'humanité, deuxième poumon forestier tropical mondial., et la communauté internationale devrait être solidaire pour que ce patrimoine soit préservé. Ainsi, aux efforts des États en faveur de la préservation des forêts et de la conservation de la biodiversité, doit correspondre un engagement de la part des bailleurs de fonds à contribuer financièrement et de manière plus importante encore que par le passé, pour que ces objectifs puissent être atteints. Les États de l'espace CEEAC/COMIFAC veulent qu'une juste part de la finance climatique puisse être effectivement affectée à la sous-région, et que les appuis contribuent également au développement économique et social des zones forestières et périphériques, y compris la question de la transhumance dont l'activité croissante augmente les pressions sur toute la lisière septentrionale des forêts du bassin du Congo.

Le projet de Déclaration commune aborde de nombreux points stratégiques et il devra encore être affiné avec l'appui de la Facilitation du PFBC pour qu'un réel consensus soit trouvé entre les États et les Bailleurs de fonds notamment concernant leur niveau d'engagement mutuel. La déclaration pourrait ainsi être signée prochainement afin de pouvoir ensuite être présentée lors des grandes rencontres internationales prévues en 2021 sur le Climat, les Forêts et la Biodiversité. L'enjeu est de pouvoir mobiliser rapidement de nouveaux financements en faveur du Bassin du Congo à des conditions qui permettent également d'augmenter les capacités d'absorption des États et de leurs partenaires d'exécution en matière de préservation des forêts, de conservation de la biodiversité, et de lutte contre le changement climatique.

Les Principales conclusions des échanges de haut niveau entre les bailleurs et les Ministres se présentent comme il suit :

1. Une volonté commune entre les parties pour davantage d'indicateurs d'engagements des États dans la gestion durable des forêts, la Biodiversité, et un modèle économique à faible émission de carbone via la gestion durable des forêts,
2. Une volonté affirmée des parties à accompagner la mise en œuvre de la feuille de route de la Facilitation Allemande du PFBC ;
3. Une concertation accrue sur les positions communes de l'Afrique Centrale avec les bailleurs concernant les conventions et accords internationaux, notamment celles sur la Biodiversité et sur le Climat ;
4. Une prise en compte de l'équilibre et de l'équité des flux de financement entre les trois Bassin Forestiers tropicaux de la planète ;
5. Un engagement des bailleurs à accompagner les États dans le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles pour faciliter l'accès aux financements climatiques, spécifiquement au Fonds Vert Climat et autres (la finance Ready) ;
6. Un rehaussement des indicateurs de tangibilité des bénéficiaires et des impacts socioéconomiques dans les divers projets des États et des Bailleurs – s'assurer ainsi d'un alignement efficace des appuis des partenaires vis-à-vis des priorités identifiées à l'échelon national dans les pays concernés tout comme à l'échelon sous régional ;
7. Un renforcement des mécanismes d'appropriation institutionnelle des pays bénéficiaires dans la mise en œuvre des programmes conjoints - provisionner des moyens de gestion adaptés dans l'identification, la formulation et le déploiement des projets concernés ;
8. Une clarification des rôles entre les acteurs de mises en œuvre des programmes issus de la coopération entre États et Bailleurs bilatéraux et multilatéraux ;
9. Un engagement commun sur les questions de droits de l'Homme dans le cadre à la fois de leur suivi et de l'évaluation conjointe **afin d'éviter des décisions unilatérales de la part des bailleurs.**
10. Un engagement sur la nécessité d'appuyer les États en matière de veille logistique et opérationnelle pour améliorer le contrôle des coupes illégales de bois, en particulier ceux destinés à approvisionner les marchés urbains nationaux et les trafics transfrontaliers à destination des pays voisins.
11. Un engagement à renforcer les capacités des administrations nationales et celles des provinces forestières dans leurs activités de suivi et d'aménagement dans le domaine forestier permanent et dans le domaine forestier non permanent, en cohérence avec les dispositions des plans nationaux, régionaux et locaux d'aménagement du territoire.